

Rénovation des écoles : le milliard qui va plomber les Marseillais

Politique

La majorité municipale les présente comme la panacée... Mais les partenariats publics privés (PPP) sont une bombe financière à retardement. Après la rénovation du stade Vélodrome, dont le montage pose problème à l'OM, la municipalité veut livrer au privé le sort de 34 écoles.

« C'est un véritable Plan Marshall que je vous propose, qui n'a aucun équivalent ni dans l'histoire de la Ville de Marseille, ni dans aucune autre ville, d'ailleurs ». En ce lundi 16 octobre dernier, Jean-Claude Gaudin se veut solennel. Le maire (LR) présente et défend, en conseil municipal, un rapport des plus sensibles et symboliques d'une gestion municipale : le sort des écoles.

Ce jour-là, la municipalité lance une procédure pour la destruction de 32 établissements obsolètes des années 1960, leur remplacement par 28 nouvelles écoles, ainsi que la construction de 6 établissements. Et ce en six ans, de 2019 à 2025, répartis sur trois vagues. Le coût ? 1,04 milliard d'euros, davantage même que ce qui a été investi (900 millions) depuis le début des mandatures Gaudin en 1995. L'hémicycle est unanime : après avoir essayé de violentes critiques sur l'état de ses 444 établissements scolaires, la majorité réagit avec ce « plan école d'avenir ». Personne dans l'opposition ne conteste la nécessité d'investir massivement dans les écoles.

Pourtant, ce dossier suscite un virulent débat. En cause, la méthode de financement. La Ville décide en effet de faire appel au privé pour réaliser ce plan, 7 ans déjà après un premier partenariat public privé (PPP) pour la rénovation du stade Vélodrome (lire page suivante).

Le jargon administratif change un peu. Le jargon administratif change un peu désormais de marches de partenariat : mais le fond reste : confier à des grands groupes privés

la construction ou rénovation d'édifices publics en échange de loyers. Dans le dossier école, il est prévu une redevance annuelle d'environ 41 millions d'euros pendant 25 ans. Pourtant, en gardant pleinement la main sur ces travaux, la Ville aurait économisé 98 millions d'euros. Mais elle a préféré ajouter une notation de risque complexe et contestée (voir page suivante) - qui in fine donne le privé moins onéreux de 63 millions. « Un fardeau budgétaire » pour Benoît Payan (PS), qui parle de « bombe à retardement pour les finances » et craint « une augmentation d'impôts ».

« L'avantage c'est une absolue certitude sur la fixité du coût, celui qui va obtenir le contrat porte tous les risques : s'il ne respecte pas les délais il paye, s'il trouve le tibia de Jules César ou une source pétrolière c'est son problème ! », justifiait, début avril, Yves Moraine, président du groupe de la majorité municipale. Sans mentionner que cette manne d'argent public échapperait au tissu économique local.

C'est la faute de l'État

Sur le papier, l'idée est belle : faire supporter tous les risques et aléas au privé tout en évitant d'inscrire ces sommes dans la dette municipale, tournant déjà autour de 1,8 milliard d'euros. Et ce « au moment où toutes les collectivités territoriales, de droite comme de gauche, sont obligées d'y recourir, compte tenu de la politique de désengagement financier de l'État », rappelait en séance, Roland Blum, adjoint (LR) aux finances.

Avec des marges de manoeuvre de plus en plus réduites, les collectivités sont donc tentées de céder aux sirènes du privé. « Vous savez très bien que notre budget ne permettrait pas de le faire (en maîtrise publique). C'est la raison pour laquelle nous allons vers ces marchés », prônait Jean-Claude Gaudin, lors du conseil municipal de février.

Et bien que différents rapports remettent en cause le principe des PPP (lire ci-contre), l'État l'encourage encore. Ainsi, pour assoir son point de vue, la municipalité se réfugie derrière le ministère de l'Économie. « Aujourd'hui, il n'y a plus de réserve. C'est encore un coup de massue. De nombreuses défaillances d'entreprises risquent d'arriver », affirme la présidente de la Capeb. Le coût financier serait inestimable pour les entreprises qui ont l'impression que les élus de la majorité ne prennent pas la mesure des conséquences de

l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). Dans le département des Bouches-du-Rhône, alors que l'embellie du secteur se fait toujours attendre, les entreprises commencent à racler les fonds de tiroir et leur éviction du marché des PPP pourrait les mener au devant de graves difficultés.

« Les conséquences du PPP pour les écoles publiques seront très graves. Avec la commande publique nous arrivons à équilibrer les moments de crise, échapper aux difficultés du marché des particuliers. Si on nous prive de tous ces marchés là, c'est une remise en question de nos activités locales », prévient Patricia Blanchet-Bhang, présidente de la Confédéra-



Rejoignez le collectif :

<https://marseille-contre-les-ppp.fr>

Un collectif inédit et hétéroclite s'est créé contre le PPP des écoles : syndicats de l'enseignement, de l'architecture, des entreprises du second œuvre mais également des parents d'élèves. PHOTO DR.

nomie. « Nous avons soumis ce rapport au contrôle de l'État, plus précisément de FIN INPRA, qui nous a confirmé que notre solution était la bonne », assure avec vigueur Jean-Claude Gaudin, en octobre. Or cette structure a « pour vocation première d'apporter un appui aux collectivités publiques engagées dans la préparation des contrats de partenariat », définit le ministère de l'Économie.

Autrement dit, la Ville a fait analyser son plan par un organisme promouvant les PPP. Régulièrement sollicitée, la Ville renvoie à un point presse à venir en juin. « On a beaucoup de marge de progression sur l'explication du dispositif », reconnaissait, en avril, Jean-Claude Gaudin, directeur général des services. Au vu du tollé suscité, pas sûr que cela ne soit qu'une question de pédagogie. Florent de Corbier

Des contrats décriés par les magistrats financiers

Les magistrats de la cour des comptes, plutôt libéraux, s'accordent pourtant sur un fait : les partenariats publics privés présentent de nombreux inconvénients. La Cour des Comptes Européenne (CCE) en mars 2018, après avoir étudié 12 projets cofinancés par l'UE, déplore un lourd bilan financier : 1,6 milliard d'euros supplémentaires ont été dépensés en fonds publics pour cause de retards de constructions. S'il reste difficile d'évaluer les risques encourus sur des dizaines d'années car plusieurs variables entrent en jeu, « sur le long terme, l'équilibre économique du contrat est souvent défavorable aux collectivités territoriales » selon le rapport publié en 2015 par la Cour des Comptes. Les sénateurs Hugues Portalii (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS) soulèvent eux un autre problème : l'affaiblissement de la concurrence. Selon eux, TPE et PME sont exclues car « seule une poignée de grands groupes [sont] en capacité de répondre à la procédure de sélection ». CG.

Exclues, les petites et moyennes entreprises du BTP en perdition

dans le coût global, ou de ce que l'on omet d'y mettre », explique Philippe Fontanier, du syndicat national des entreprises du second œuvre (SN-SEO). « L'autre raison est que la municipalité a voulu présenter la maîtrise publique comme une solution plus onéreuse en intégrant un facteur de risque totalement subjectif, avec la multiplicité des entreprises ».

Statistiquement, il n'y aurait pas de surcoût dans une opération par maîtrise publique. Les majors comme Bouygues ou Eiffage prennent une marge de 10 à 15% sur l'entreprise sous-traitante. Autant de bénéfices qui échappent à l'économie locale. CW.

leur choix, notamment en terme d'emploi et de formation. Le secteur représente 80% des contrats d'apprentissage. En privant les entreprises de ce marché à 1 milliard, c'est toute une filière qui se sent menacée. « Une désorganisation complète du marché et de la société, ajoute Patricia Blanchet-Bhang, qui pointe une décharge « complète » des élus, un « renoncement à prendre ses responsabilités ».

Bataille de chiffres

La majorité municipale affirme que le recours au PPP coûterait 671 millions contre 734 en maîtrise d'ouvrage. « Tout dépend de ce que l'on met